

**COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021**

L'An deux mille vingt et un, le mercredi 14 avril, à 20H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian BARDIN, Maire de la commune de Cubry-les-Faverney.

**Présents** : Robert PHILIPPOT, Pascal DUMAIN, Rémi FAUCOGNEY, Aurélie SLUZALEK, GOGUILLOT Alain, OGIER Catherine

**Absents** : Sébastien COQUELLE, Céline VILLEMIN, David DIAS

Mme Catherine OGIER a été nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération : approbation comptes de gestion 2020 : commune et service assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, monsieur Christian BARDIN,

\* après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de la commune, et du service d'assainissement de l'exercice 2020 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ,

\* après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre, qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant qu'il n'y a pas d'observation à faire

\* statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,- statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

\* statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'UNANIMITE, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : 8 pour 0 contre

**Objet de la délibération : vote du compte administratif 2020 : commune**

**Fonctionnement**

Dépenses 120 449,01 €

Recettes 103 578,67 €

Résultat 2020 : **- 16 870,34 € DEFICIT**

**Investissement**

Dépenses 872,00 €

Recettes 91 284,77 €

Résultat 2020 : **90 412,77 € EXCEDENT**

**Résultat de clôture 2020 : Investissement : + 30 117,00 €**

**Fonctionnement : + 252 660,75 €**

Hors de la présence de M. BARDIN Christian, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif COMMUNE 2020.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : vote du compte administratif 2020 : service assainissement**

**Fonctionnement**

Dépenses 8 808,00 €

Recettes 294,00 €

Résultat 2020 : **8 514,00 € DEFICIT**

**Investissement**

Dépenses 0,00 €

Recettes 4286,00 €

Résultat 2020 : **4 286 € EXCEDENT**

**Résultat de clôture 2020 : Investissement : + 22 474,07 €**

**Fonctionnement : - 8 064,60 €**

Hors de la présence de M. BARDIN Christian, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif service assainissement 2020.

Vote : 7 pour 0 contre

**Objet de la délibération : affectation des résultats 2020 : commune et service assainissement**

Ci-joint les délibérations d'affectation des résultats.

Vote : 8 pour 0 contre

**Objet de la délibération : vote des taux d'imposition 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification 1259 des taux d'imposition pour l'année 2021 des 2 taxes directes locales et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux de l'an dernier, à savoir :

Désignation des Taxes	Taux
Foncier bâti	6,99 %
Foncier non bâti	20,88 %

Vote : 8 pour 0 contre

## **Objet de la délibération : vote des budgets primitifs 2021 : commune et service assainissement**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de son Maire, après :

- s'être fait présenter les Budgets Primitifs de la commune et du service assainissement de l'exercice 2021
- avoir voté aux chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement

Et considérant qu'il n'y a aucune observation à formuler, les approuve à l'unanimité.

Vote : 8 pour 0 contre

## **Objet de la délibération : motion contre la fermeture d'une classe au collège de Faverney**

Le conseil municipal approuve et soutient la motion présentée par les personnels enseignants contre la dotation horaire globale adressée à la DASEN et la motion du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans sa séance du 22 février 2021 contre la baisse du nombre de professeurs dans les collèges de Haute-Saône.

Après la visioconférence entre les professeurs, les parents d'élèves, représentant du syndicat SNES et le maire de Faverney le 25 mars 2021, la DASEN a maintenu sa position de dotation, n'acceptant de la revoir que si les effectifs augmentaient à la rentrée 2021 notamment en 4<sup>ème</sup>.

L'an dernier une classe de 6<sup>ème</sup> a été supprimée ce qui porterait à deux la suppression de classe en deux ans.

Cette décision est totalement inacceptable dans la situation sanitaire et économique actuelle.

On ne peut sacrifier une génération d'élèves en maintenant des règles désuètes et pénalisantes avec des critères purement technocratiques. D'un côté on tente de relancer l'économie en injectant des milliards d'euros et de l'autre côté on supprime des postes dans l'Education Nationale.

L'Etat a retenu Faverney dans le programme « petites villes de demain » pour structurer les territoires ruraux et aider les collectivités en difficulté pour leur développement.

Nous avons besoin de visibilité et de cohérence dans les services publics dont l'Education Nationale.

Des efforts importants ont été faits par la Communauté de Communes « Terres de Saône » pour la création d'un pôle éducatif à Faverney accueillant 270 élèves à la rentrée 2021 et le Département de Haute-Saône engage lui-même des travaux importants pour la rénovation du collège.

Nous nous opposons donc à cette gestion décalée, surréaliste et technocratique où la finance est privilégiée au détriment de la qualité de l'enseignement donné aux élèves déjà très perturbés par l'épidémie

Vote : 8 pour 0 contre

## **Objet de la délibération : busage de fossé**

Le Maire informe le conseil municipal la nécessité d'effectuer le busage de fossé situé chemin des étangs. Il présente le devis de l'entreprise FAUCOGNEY TP 70160 CUBRY LES FAVERNEY pour un montant de 4 878,77 euros HT soit 5 854,52 euros TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE le devis de l'entreprise FAUCOGNEY TP d'un montant de 4 878,77 euros HT soit 5 854,52 euros TTC.

Vote : 8 pour 0 contre

Le Maire, Christian BARDIN